



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Caen pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement  
professionnel**

**BREVET PROFESSIONNEL BOULANGER**

**ENVIRONNEMENT  
ÉCONOMIQUE,  
JURIDIQUE ET SOCIAL  
DE L'ENTREPRISE**

**U.43**

**SUJET**

Ce sujet est composé de quatre parties indépendantes

**Partie 1 : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : 10 points**

**Partie 2 : ENVIRONNEMENT SOCIAL : 10 points**

**Partie 3 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL : 10 points**

**Partie 4 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : 10 points**

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document : 1/10

Titulaire d'un BP boulanger, vous travaillez chez monsieur TIENNOT Albert, gérant de la boulangerie pâtisserie « LES GOURMANDISES ».

Boulangerie pâtisserie LES GOURMANDISES
SARL au capital de 10 000 €
22, rue d'Alembert
76000 ROUEN
RCS : Rouen B 231 589 648

<b>PREMIÈRE PARTIE : ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE</b>
---------------------------------------------------

Monsieur Tiennot a lu sur internet un article sur la loi de modernisation de l'économie (ANNEXE 1).

A partir de l'annexe 1 et de vos connaissances, répondre aux questions.

1-1 Indiquer à qui va profiter la loi de modernisation de l'économie. Justifier.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :2/10

1-2 Indiquer la signification des sigles TPE et PME.

- TPE = .....

.....

- PME = .....

.....

1-3 Relever, dans le texte, en quoi le régime de l'auto entrepreneur simplifie les formalités de création d'entreprise.

.....

.....

.....

1-4 Citer l'organisme auprès duquel le créateur d'entreprise doit déposer son dossier de création. Ne pas utiliser de sigle.

.....

.....

1-5 Indiquer comment la loi de modernisation de l'économie rendra plus facile la transmission d'une entreprise.

.....

.....

.....

.....

.....

Brevet Professionnel	Session 2010	<b>Sujet</b>
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :3/10

Source : <http://www.modernisationeconomie.fr>

La loi de modernisation de l'économie a pour objectif de "lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix", pour le bénéfice de tous les Français. Pour les entreprises, et en particulier pour les TPE/PME, cela passe par la simplification de toutes les étapes de la vie de l'entreprise : création, reprise, développement, transmission.

Découvrez ci-dessous deux mesures de la loi de modernisation de l'économie qui concernent le boulanger.

### **Créer un statut simplifié pour les petits entrepreneurs**

Il s'agit de créer un régime simplifié et libératoire de paiement par les petits entrepreneurs de leurs impôts et de leurs charges. Une simple déclaration suffit, sans obligation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers. L'auto-entrepreneur peut s'acquitter forfaitairement de ses charges sociales et de ses impôts uniquement sur ce qu'il gagne, mensuellement ou trimestriellement (forfait de 13 % pour une activité commerciale et de 23 % pour une activité de services). Le versement est libératoire des charges sociales et de l'impôt sur le revenu. De plus, l'auto-entrepreneur n'est pas soumis à la TVA.

### **Favoriser la reprise et la transmission d'entreprise**

Les données démographiques montrent qu'environ 700 000 entreprises sont susceptibles d'être cédées dans les dix années à venir. Or la France manque d'entreprises de taille intermédiaire. Dans ce contexte, la loi permet aux salariés et aux membres de la famille de reprendre plus facilement l'entreprise, en abaissant les droits de mutation à titre onéreux ou en les exonérant totalement si la valeur de l'entreprise est inférieure à 300 000 euros, et en créant pour les autres entreprises un abattement de 30 000 euros sur la valeur de l'entreprise.

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :4/10

## DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT SOCIAL

Monsieur Tiennot vous remet le contrat de travail d'un boulanger qu'il vient d'embaucher.

A l'aide de l'annexe 2 et de vos connaissances répondre aux questions sans utiliser de sigle.

2-1 Indiquer la durée du contrat de travail proposé à monsieur Cahard.

.....  
.....

2-2 Indiquer l'obligation principale de chacune des parties au contrat de travail.

.....  
.....  
.....  
.....

2-3 Indiquer l'intérêt de la période d'essai :

- pour le salarié : .....

.....

- pour l'employeur : .....

.....

2-4 Citer deux autres types de contrat de travail assortis d'une obligation de formation.

.....  
.....

2-5 Indiquer si le règlement intérieur est obligatoire dans toutes les boulangeries pâtisseries artisanales. Justifier.

.....  
.....  
.....

2-3 Indiquer qui valide le règlement intérieur avant sa mise en application.

.....

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :5/10

## ANNEXE 2

LES GOURMANDISES	Yannick CAHARD
Boulangerie pâtisserie	Boulevard des belges
22, rue d'Alembert	76000 ROUEN
76000 ROUEN	
Entre les soussignés,	
La société LES GOURMANDISES, représentée par Monsieur TIENNOT Albert, agissant en qualité de gérant, d'une part,	
Et	
Monsieur CAHARD, Boulevard des belges, 76000 ROUEN,	
Il a été convenu ce qui suit :	
- Monsieur CAHARD est engagé dans notre entreprise, à compter du 2 Novembre 2009, en qualité de Boulanger qualifié.	
- La rémunération mensuelle brute est de 1 450 € versée pour 35 heures par semaine du mardi au dimanche.	
- Le travail s'effectuera à l'adresse ci-dessus.	
- La période d'essai est de deux mois : du 2 Novembre 2009 au 2 janvier 2010, et Monsieur CAHARD prendra ses fonctions le 2 Novembre 2009.	
- Monsieur CAHARD s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur dont un exemplaire lui a été remis ce jour.	
En outre, il devra informer la société de tout changement de situation (adresse, situation de famille...).	
Fait en double exemplaire, à Rouen le 30 Octobre 2009.	
Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé ».	
Le salarié	Le gérant
<i>Lu et approuvé</i>	<i>lu et approuvé</i>
<i>Cahard</i>	<i>Tiennot</i>

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :6/10

## TROISIÈME PARTIE : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le développement durable, la réduction des gaz à effets de serre, autant de sujets auxquels Monsieur Tiennot s'intéresse. Il suit de près ce que le département met en place dans ces domaines.

A partir de l'annexe 3 et de vos connaissances, répondre aux questions qui suivent.

3-1 Citer le domaine de compétence du département de la Seine Maritime évoqué dans l'annexe 3.

.....

3-2 Relever les trois axes d'action du département de la Seine Maritime dans ce domaine.

.....

.....

.....

3-3 Nommer l'institution qui administre les départements.

.....

3-4 Indiquer pour combien de temps sont élus les membres de cette institution.

.....

3-5 Préciser le mode de suffrage appliqué lors de leur élection.

.....

.....

3-6 Indiquer une des ressources du budget du département.

.....

3-7 Nommer une autre collectivité locale.

.....

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document : 7/10



Source : seine-maritime.net

**Faire du transport une priorité énergétique et environnementale**

**En matière de transport, le Département met en place des actions à la fois économiques et écologiques qui participent à réduire notre impact sur l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des \*Seinomarins (\*habitants du département de la Seine Maritime) :**

**- Valoriser les transports publics :**

Le développement des transports publics est essentiel pour dynamiser les zones rurales et faciliter l'insertion professionnelle. Il permet en outre d'opérer un transfert progressif des modes de déplacement de l'automobile vers les transports collectifs .../...

**- Utiliser les biocarburants :**

Au titre du "plan Biocarburant", la France s'est fixé un objectif d'incorporation des biocarburants de 2 % en 2005, il sera de 5,75 % en 2008, de 7 % en 2010 et de 10 % en 2015. Il mobiliserait alors environ 12 % de la surface agricole française. La Seine-Maritime est le premier département producteur de biocarburants en France (production de diester à Grand-Couronne, et d'éthanol de blé à Lillebonne). Les premières expériences d'incorporation d'éthanol dans l'essence se sont déroulées à Grand-Quevilly.

**- Encourager les plans de déplacements d'entreprises (PDE) :**

L'enjeu d'un Plan de déplacements d'entreprises est de modifier de façon durable les habitudes de déplacements des salariés d'une entreprise (trajets domicile – travail déplacement professionnels). La démarche d'un PDE consiste donc à favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : incitation des salariés à emprunter les transports en commun, utilisation des modes doux de déplacement (marche à pied, vélo), limitation de l'usage de la voiture (covoiturage)... Le Département montre l'exemple avec le lancement en 2007 de son PDE.

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :8/10

## QUATRIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Monsieur Tiennot vous demande d'établir le tableau préparatoire à la déclaration de TVA (document 1) pour le mois de mai 2010 en tenant compte des opérations du mois.

### Ventes TTC (TVA 5,50 %)

Ventes de produits finis : 33 179,75 €

Ventes de marchandises : 1 280,77 €

### Achats HT

Achats de matières premières (TVA 5,50 %) : 6 000 €

Achats de marchandises (TVA 5,50 %) : 425 €

Achats autres biens et services (TVA 19,60 %) : 2 687 €

Un four a été acquis au prix HT de 42 842 € (TVA 19,60 %)

Il existait fin avril un crédit de TVA de 120 €

Brevet Professionnel	Session 2010	Sujet
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :9/10

## TABLEAU PRÉPARATOIRE A LA DÉCLARATION DE TVA

Arrondir les calculs à l'euro le plus proche.

	TTC	HT	TVA
Ventes de produits finis	.....	.....	.....
Ventes de marchandises	.....	.....	.....
<b>Total TVA collectée</b>			.....
Achats de matières premières		.....	.....
Achats de marchandises		.....	.....
Autres biens et services		.....	.....
Immobilisations		.....	.....
<b>Total TVA déductible</b>			.....
Crédit de TVA du mois précédent			.....
<b>TVA à payer au titre du mois de mai 2010</b>			.....
<b>Ou Crédit de TVA à reporter en juin 2010</b>			.....

Brevet Professionnel	Session 2010	<b>Sujet</b>
Spécialité : BOULANGER	Épreuve : U43 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ENTREPRISE	
Temps alloué : 2 h00	Coefficient : 2	Document :10/10